

# Arrêté du Maire N° 435\_038\_2023\_RP

Réglementant la fermeture du parc du château pour travaux

Le Maire de la Commune de Caveirac

Vu le Code de la Route et notamment son article R 225,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-1

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière du 24 novembre 1967,

Vu l'instruction interministérielle en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée,

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre de travaux à l'aire de jeux des enfants qui se dérouleront du 13 au 15 septembre 2023 de fermer le parc au public.

## **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de travaux à l'aire de jeux des enfants, coulage et séchage d'une dalle en béton, qui se dérouleront du 13 au 15 septembre 2023, le parc du château sera fermé au public durant cette période. Réouverture du parc le 16 septembre 2023.

**Article 2:** Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de la publication.

**Article 3:** Monsieur le Directeur Général des Services, le chef de service de la Police Municipale, le Chef de la Brigade de Calvisson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché.

Pour extrait conforme,  
Caveirac, le 21 juillet 2023  
Le Maire,  
Jean Luc CHAILAN



Mis en ligne le 28 JUIL. 2023